
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 9 avril 2026 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement
Mme Amélie Cliche, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Maude Choko, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mercedes Plante, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

ABSENCES :

Mme Geogia Haloulos, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie / Directrice d'arrondissement par intérim
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets
M. Stéphane Rodrigue, Commandant - Poste de quartier 26
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Elle présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot de la Mairesse et des élus

La présidente invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot de la mairesse et des élus débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 19.

A 19 h 11, la présidente du conseil suspend la séance.

A 19 h 14, le conseil reprend ses travaux.

CA26 16 0048

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 9 avril 2026, à 19 h

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 9 avril 2026 à 19 h, tel que proposé, en retirant au point 40.16, les événements suivants : Parades Bagleiten du 9 avril et du 23 mai 2026 et la Procession de la Pâques russe orthodoxe du 12 avril 2026 et en modifiant, au point, 40.15, les dates de fermeture de l'avenue de l'Épée de la semaine du 25 août à la semaine du 1^{er} novembre 2026 avec une réouverture prévue à compter du 7 novembre 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA26 16 0049

Ajout sous affaires nouvelles - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à convertir la voie partagée en piste cyclable unidirectionnelle sur le côté sud de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et de modifier les règles de stationnement sur le côté nord

Il est proposé par Mercedes Plante

appuyé par Amélie Cliche

DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à convertir la voie partagée en piste cyclable unidirectionnelle sur le côté sud de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et de modifier les règles de stationnement sur le côté nord.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19 H 21 ET SE TERMINE À 19 H 48.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Renaud Dumouchel	Les Cols Bleus
Martine-Ève Pajonas	Le projet des mini synagogues
Jean-Yves Chartrand	Où en sont les considérations de Ville en ce qui a trait à l'occupation du 1311 Saint-Viateur
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Morgane Achard	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaite attirer votre attention sur une problématique interminable sur la rue Hutchison, plus précisément au 6500 Hutchison, du côté pair de la rue. Depuis maintenant quatre ans que j'y habite, aucun panneau de signalisation n'a été installé pour permettre le passage adéquat de la machinerie de nettoyage. Cette situation empêche un entretien efficace de la rue, ce qui nuit directement à la propreté et à la qualité de vie des résidents. De plus, il n'y a aucun trottoir du côté pair, ce qui rend la circulation difficile et peu sécuritaire, notamment pour les personnes âgées, les familles avec poussettes ou toute personne à mobilité réduite. Malgré plusieurs demandes et suivis effectués auprès de la Ville, aucune action concrète n'a été prise à ce jour. Je me permets d'ailleurs de vous inviter à venir constater par vous-mêmes l'état du trottoir et de propreté de cette portion de rue — vous seriez probablement surprise de voir à quel point elle est négligée. Pouvez-vous nous expliquer : Pourquoi ces panneaux n'ont toujours pas été installés après plusieurs années, notamment du côté pair ? Quelles démarches sont prévues pour corriger la situation ? Pouvez-vous vous engager sur un échéancier précis pour l'installation de cette signalisation et une amélioration de l'accessibilité piétonne ? Merci de votre attention.</p>
Rani Cruz	<p>La piste cyclable sur la rue Lajoie devait être réinstallée le 1er avril, après avoir été démantelée en décembre 2025. Elle ne l'est toujours pas. Pourriez-vous nous indiquer la raison du délai, s'il vous plaît? Plusieurs familles circulent à vélo toute l'année, même en hiver - il serait donc bienveillant d'assurer leur sécurité dès que possible.</p>
Emanuel Licha pour Transport Actif Outremont	<p>Madame la Mairesse, je m'adresse à vous à titre de porte-parole de Transport Actif Outremont, qui milite pour le développement et la sécurisation des transports actifs à Outremont. En 2025, l'arrondissement a reçu 1,1 Million \$ de la ville-centre pour réaliser les aménagements de l'avenue Fairmount en faveur des transports actifs. Pouvez-vous nous dire à quoi a servi cette somme importante et combien en reste-t-il pour compléter les travaux?</p>
Frédéric Béland	<p>Bonjour, je suis très heureux de savoir que le projet de rue école reviendra encore ce printemps sur de l'Épée. Est-ce qu'il est envisageable que ce projet puisse être mis en place de manière permanente comme sur la rue Dollard devant l'école Guy Drummond ou sinon de plus longue durée? merci</p>
Papatya Dogan	<p>Nous sommes plusieurs citoyens de se demander comment l'abreuvoir du parc Outremont a pu être installé devant l'étang? Qui a décidé l'emplacement de ce dernier? Il n'y avait pas un autre endroit ou ça aurait pu être installé? Que fait CCU? Y a t il une possibilité d'enlever ça? Merci</p>
Laurence Morel Transport Actif	<p>Pourquoi la rue école sur de l'Épée n'est-elle pas pérennisée à l'année? L'arrêt estival et hivernal amènent de l'incompréhension, de la confusion et potentiellement de l'agressivité. A qui profite la réouverture bi-annuelle? Est-ce qu'il y a des données de passage?</p>
Véronique Geoffrion	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitant sur l'avenue Bloomfield, j'ai pu constater que les voitures ne font jamais leur stop au coin Bloomfield et Lajoie. Le SPVM n'est jamais présent pour le constater. Serait-il possible d'assurer une présence du SPVM à cet endroit ? De plus, je suis une piétonne régulière. Lorsque je remonte l'avenue Lajoie, je constate que les brigadiers n'aident jamais les adultes et adolescents à traverser de manière sécuritaire. Serait-il possible qu'ils fassent traverser tout le monde ? Merci pour votre réponse.</p>

A 19 h 49, la présidente du conseil suspend la séance.

A 19 h 56, le conseil reprend ses travaux.

CA26 16 0050

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 10 mars 2026, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 10 mars 2026, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA26 16 0051

Période d'intervention du public - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1375, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

La mairesse invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

10.06

CA26 16 0052

Ratifier le protocole d'entente intervenu entre la ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à l'aménagement et à l'utilisation du parc-école Saint-Germain nouvellement rénové et autoriser, conformément à la résolution CA22 160420 datée du 5 décembre 2022, le décaissement d'une somme de 150 000 \$, toutes taxes incluses, à même les revenus reportés pour fins de parcs et terrains de jeux afin de réaliser divers travaux d'aménagement et de réfection du parc-école de l'école Saint-Germain

ATTENDU QU'UN protocole d'entente ayant pour objet l'aménagement et l'utilisation d'un parc-école à l'école Saint-Germain d'Outremont est intervenu entre le centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement d'Outremont le 1er décembre 2003 et qu'il a pris fin en 2024 ;

ATTENDU QUE les installations existantes du parc-école utilisées par les enfants de 5 à 12 ans des environs, soit le module de jeu et sa surface amortissante, nécessitent des interventions importantes de mises à niveau et que ce projet de réfection et d'embellissement procurera aux élèves et aux familles qui fréquenteront ce parc-école des installations de qualité, adaptées à leurs besoins ;

ATTENDU QUE le 5 décembre 2022, par le biais de la résolution CA22 16 0420, le conseil a entériné l'affectation d'une somme de 150 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à même le fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux d'aménagement et de réfection du parc-école de l'école Saint-Germain ;

ATTENDU QU'UNE des modalités liées à cette affectation de fonds était de présenter et de faire ratifier par le conseil le nouveau protocole d'entente intervenu entre le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement d'Outremont relatif à l'aménagement et à l'utilisation du parc-école Saint-Germain par les familles résidentes du quartier et de l'arrondissement ;

ATTENDU QU'UNE nouvelle entente d'une durée de quinze (15) ans, soit du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2041, renouvelable annuellement et automatiquement par la suite, à moins d'un avis écrit à l'effet contraire transmis par l'une ou l'autre des parties, est intervenue entre le centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1260246001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE RATIFIER le protocole d'entente intervenu entre la ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à l'aménagement et à l'utilisation du parc-école Saint-Germain nouvellement rénové ;

D'AUTORISER le décaissement d'une somme de 150 000 \$, toutes taxes incluses, à même les revenus reportés pour fins de parcs et terrains de jeux afin de réaliser divers travaux d'aménagement et de réfection du parc-école de l'école Saint-Germain ;

D'AUTORISER le directeur d'arrondissement à signer l'entente finale pour et au nom de l'arrondissement et à approuver et toutes dépenses et contrats liés à ce projet ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1260246001

CA26 16 0053

Accorder un contrat à l'entreprise URBEX CONSTRUCTION INC., pour les travaux de la rénovation du chalet au parc Pratt et le réaménagement de ses abords dans l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offre public 2675-AOP-TRV01 (7 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 800 416,17 \$, taxes incluses (contrat :571 725,83 \$ + contingences (20 %) : 114 345,17 \$ + incidences (20 %) : 114 345,17 \$) - Dépense provenant du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) de la Ville de Montréal et du PDI de l'arrondissement

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, ainsi qu'au Plan climat 2020-2030, ce dernier s'est engagé à réaliser des travaux de la rénovation du chalet au parc Pratt et réaménagement de ses abords de l'arrondissement Outremont ;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux de la rénovation du chalet au parc Pratt et réaménagement de ses abords de l'arrondissement Outremont ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1265509003 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise **URBEX CONSTRUCTION INC.**, pour les travaux de la rénovation du chalet au parc Pratt et réaménagement de ses abords de l'arrondissement Outremont suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV01 (7 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 571 725,83 \$, incluant les taxes, pour les travaux de la rénovation du chalet au parc Pratt et réaménagement de ses abords de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 114 345,17 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences (20 %) ;

D'AUTORISER une dépense de 114 345,17 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences (20 %) ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 800 416,17 \$ incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes, dans le cadre de ce contrat ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense de 800 416,17 \$, taxes incluses, sera financée par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) de la Ville de Montréal pour un total de 762 464,81 \$, taxes incluses, et par le PDI de l'arrondissement pour un total de 37 951,36 \$, taxes incluses.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1265509003

CA26 16 0054

Autoriser une dépense additionnelle de 185 109,75 \$, taxes incluses, pour contingences et ajustement des honoraires professionnels pour le projet de restauration et mise aux normes de la Mairie d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à ACDF Architecture Inc. AO-22-19723 (CA23 16 0089 - CA24 16 0228), majorant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat de 172 509,53 \$ à 357 619,28 \$, et majorant le montant total de la dépense de 655 532,22 \$ à 840 641,97 \$, taxes incluses - Dépense provenant du PDI

ATTENDU QUE l'édifice constitue aujourd'hui l'une des plus anciennes constructions toujours existantes sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont et possède une valeur patrimoniale exceptionnelle, ce qui impose des exigences élevées en matière de conservation, de restauration et de mise aux normes ;

ATTENDU QUE les travaux requis pour la restauration de l'immeuble ainsi que le remplacement de systèmes devenus désuets touchent l'ensemble des disciplines professionnelles, principalement l'architecture, la mécanique, l'électricité et l'accessibilité universelle ;

ATTENDU QUE les travaux ont révélé plusieurs conditions non apparentes nécessitant des travaux supplémentaires, incluant des conceptions additionnelles, la préparation d'ordres de changement pour travaux, ainsi que des activités de surveillance complémentaires. Ces interventions représentent un volume de travail non prévu au contrat initial ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265430002 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 185 109,75 \$, taxes incluses, à titre de contingences supplémentaires et ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à ACDF Architecture Inc. (CA23 16 0089 - CA24 16 0228) pour le projet de restauration et mise aux normes de la Mairie d'Outremont, majorant ainsi le montant des contingences et des frais en services supplémentaires accessoires du contrat de 172 509,53 \$ à 357 619,28 \$, et majorant le montant total du contrat de 655 532,22 \$ à 840 641,97 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1265430002

CA26 16 0055

Accorder une contribution financière d'un montant maximum de 17 500 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Vision Diversité pour la mise en œuvre de deux (2) journées d'événements dans le cadre de la programmation des festivités de la Fête nationale, qui se tiendra les 23 et 24 juin 2026 à la Place Alice-Girard - Dépense provenant du budget de fonctionnement des événements publics

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737005 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 17 500 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Vision Diversité pour la mise en œuvre de deux (2) journées d'événements dans le cadre de la programmation des festivités de la Fête Nationale qui se tiendra le 23 et 24 juin 2026 à la Place Alice-Girard ;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Vision Diversité, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante,

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1266737005

CA26 16 0056

Accorder une contribution financière d'un montant maximal de 4 200 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Regroupement des Écoquartiers (REQ) dans le cadre du projet de la patrouille verte 2026 - Dépense provenant budget de fonctionnement

ATTENDU que les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269451001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'OCTROYER une contribution financière d'un montant maximal de 4 200 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Regroupement des Écoquartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2026 ;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Regroupement des Écoquartiers, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

D'AUTORISER la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1269451001

CA26 16 0057

Signifier l'intérêt de l'arrondissement d'Outremont à participer au programme Circonflexe - Prêt-pour-bouger, en collaboration avec l'organisme Equip Sport, pour recevoir et installer, sur son territoire, des stations connectées dans le cadre du projet de prêt de matériel et d'équipement, volet Prêt-pour-bouger / Suivant l'acceptation de cette demande par l'organisme, autoriser la réception d'une contribution matérielle provenant de l'organisme Equip Sport et approuver une entente avec l'organisme pour l'installation de stations connectées, pour l'année 2026, dans le cadre du déploiement du projet de prêt de matériel et d'équipement favorisant la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives, en vertu du programme Circonflexe, volet Prêt-pour-bouger

ATTENDU QUE dans le cadre du programme circonflexe - Prêt-pour-Bouger, en collaboration avec Equip Sport, la division sports, loisirs et développement social de la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie a reçu une proposition qui vise à offrir aux citoyennes et citoyens un accès gratuit à des équipements sportifs au moyen de stations de prêt multisports connectées, accessibles par application mobile ;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont souhaite poursuivre le développement d'initiatives permettant de favoriser l'activité physique, de lever les barrières d'accès au sport et de soutenir des milieux de vie actifs et inclusifs ;

ATTENDU QUE la demande de participation de l'arrondissement d'Outremont au programme d'installation de stations connectées pour l'année 2026 doit d'abord recevoir l'avis favorable de l'organisme Equip Sports ;

ATTENDU QUE cet avis favorable doit permettre par la suite à l'arrondissement d'accepter de recevoir une contribution matérielle provenant de l'organisme Equip Sports et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec l'organisme ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1267378004 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER, suivant l'acceptation de la participation au programme circonflexe – Prêt-pour-Bouger, la réception d'une contribution matérielle provenant de l'organisme Equip Sports, pour l'année 2026, dans le cadre du déploiement du projet de prêt de matériel et d'équipement favorisant la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives, en vertu du programme Circonflexe, volet Prêt-pour-bouger ;

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'organisme Équip Sport et la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, établissant les modalités de prêt et de service pour l'installation de stations connectées ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer cette entente, pour et au nom de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1267378004

CA26 16 0058

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures (PMIR) 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266965001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'OFFRIR au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures (PMIR) 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1266965001

CA26 16 0059

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception d'une contribution d'un montant de 49 500 \$ provenant de l'organisme Sports et loisirs de l'Île de Montréal (SLIM) pour le déploiement du projet de prêt de matériel et d'équipement du programme Circonflexe

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement a, par le biais de la résolution CA26 160032 entérinée le 10 mars 2026, autoriser la réception d'une contribution financière de 49 500 \$ pour l'année 2026 provenant de l'organisme Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour le déploiement du projet de prêt de matériel et d'équipement permettant la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives dans le cadre du programme Circonflexe, volet « Point de service » ;

ATTENDU QUE l'entente de service signée entre l'arrondissement et l'organisme Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) est jointe au présent dossier décisionnel ;

ATTENDU l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet de modifier le budget afin de tenir compte de sommes reçues par l'arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711008 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE DEMANDER au comité exécutif de modifier le budget 2026 de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement d'Outremont d'une contribution d'un montant de 49 500 \$ provenant de l'organisme « Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) » ;

D'AUGMENTER en conséquence la dotation budgétaire 2026 de l'arrondissement d'Outremont d'un montant additionnel de 49 500 \$, taxes incluses, à la suite de l'encaissement de ce montant ;

D'IMPUTER ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1263711008

CA26 16 0060

Autoriser le recouvrement, par le gouvernement fédéral, des fonds non dépensés de 60 160 \$ dans le cadre du projet Communautés de ruelles, financé sous le volet Projets du programme de Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme (SCMLCR) de Patrimoine canadien - Dépense provenant du surplus de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1267378003 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER le remboursement des fonds non dépensés de 60 160 \$ octroyés par le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du projet Communauté de ruelles, tel que stipulé à l'article 10 de l'accord de contribution intervenu entre Sa Majesté Le Roi Du Chef Du Canada, représenté par le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1267378003

CA26 16 0061

Autoriser l'affectation d'un montant de 105 000 \$, taxes nettes, pour le projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard financé à partir du budget de fonctionnement de l'arrondissement, du fonds de revenus reportés pour parcs et terrains de jeux ainsi que par une subvention du Service du développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal au montant de 106 000 \$, taxes nettes

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737007 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER l'affectation d'un montant de 105 000 \$, taxes nettes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard afin d'assurer une espace sécuritaire et de qualité pour les citoyens, de soutenir et bonifier les aménagements ainsi que l'animation du secteur ;

D'IMPUTER cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à partir du budget de fonctionnement de l'arrondissement, du fonds de revenus reportés pour parcs et terrains de jeux ainsi que par une subvention du Service du développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1266737007

CA26 16 0062

Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2026

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2026.

30.05 1266131001

CA26 16 0063

Déposer de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2026

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2026.

30.06 1266131002

CA26 16 0064

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2026

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2026.

30.07 1266131003

CA26 16 0065

Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de février 2026

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de février 2026.

30.08 1266131004

CA26 16 0066

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - L'objet du règlement vise une mise à jour de l'article 47 afin d'accélérer la délivrance de certains permis et certificats afin d'assurer un service plus efficace et adapté aux besoins de la population d'Outremont

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 10 mars 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256723007 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*. L'objet du règlement vise à mettre à jour l'article 47 afin d'accélérer la délivrance de certains permis et certificats, assurant ainsi un service plus efficace et adapté aux besoins de la population d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1256723007

CA26 16 0067

Adoption - Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à prévoir des dispositions générales en matière d'inspection pour assurer le respect de la réglementation

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 10 mars 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237776010 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement concernant le droit de visite et d'inspection de l'arrondissement d'Outremont*. L'objet de ce règlement vise à prévoir des dispositions générales en matière d'inspection pour assurer le respect de la réglementation.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1237776010

CA26 16 0068

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise la mise à jour du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) suite aux modifications réglementaires adoptées en 2025

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 10 mars 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069004 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise la mise à jour du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* suite aux modifications réglementaires adoptées en 2025.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1265069004

CA26 16 0069

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à permettre temporairement le stationnement sur le côté ouest de l'avenue Nelson pendant les travaux prévus dans le garage intérieur de l'immeuble sis au 55, chemin de la Côte-Sainte-Catherine du 16 mars au 31 décembre 2026

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 10 mars 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069005 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à permettre temporairement le stationnement sur le côté ouest de l'avenue Nelson pendant les travaux prévus dans le garage intérieur de l'immeuble sis au 55, chemin de la Côte-Sainte-Catherine du 16 mars au 31 décembre 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1265069005

CA26 16 0070

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi sur l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi sur l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

40.05 1265069007

CA26 16 0071

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à allonger la plage horaire de la zone débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au nord du boulevard Mont-Royal

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à allonger la plage horaire de la zone débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au nord du boulevard Mont-Royal.

40.06 1265069008

CA26 16 0072

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme.

40.07 1265069009

CA26 16 0073

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Nelson au nord de l'avenue Villeneuve

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Nelson au nord de l'avenue Villeneuve.

40.08 1265069010

CA26 16 0074

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Marie-Stéphane

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Marie-Stéphane.

40.09 1265069011

CA26 16 0075

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue McNider au sud du boulevard Saint-Joseph

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue McNider au sud du boulevard Saint-Joseph.

40.10 1265069012

CA26 16 0076

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour le transport scolaire sur une partie du côté est de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour le transport scolaire sur une partie du côté est de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard.

40.11 1265069013

CA26 16 0077

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le chemin Bates

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le chemin Bates.

40.12 1265069014

CA26 16 0078

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter deux zones de stationnement réservé pour le transport scolaire et une zone de débarcadère sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à implanter deux zones de stationnement réservé pour le transport scolaire et une zone de débarcadère sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux.

40.13 1265069015

CA26 16 0079

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467) - L'objet du règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance aux dispositions du règlement

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance aux dispositions du règlement.

40.14 1263711009

CA26 16 0080

Édicter, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance permettant la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée, comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood, de la semaine du 09 mai à la semaine du 25 juin 2026 ainsi que de la semaine du 25 août à la semaine du 18 octobre 2026 avec une réouverture prévue à compter du 24 octobre 2026

ATTENDU QUE la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Nouvelle-Querbes et Sainte-Anne - Buissonnière pour les usagers des écoles ainsi que les résidents du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement ;

ATTENDU QUE la volonté d'envoyer un message fort aux automobilistes afin de les sensibiliser aux autres modes de transport actif par l'exclusion de la circulation automobile et plus particulièrement dans les secteurs résidentiels à proximité des écoles ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069032 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER, conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood et ce, de la semaine du 09 mai à la semaine du 25 juin 2026 ainsi que de la semaine du 25 août à la semaine du 1^{er} novembre 2026 avec une réouverture prévue à compter du 7 novembre 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1255069032

CA26 16 0081

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois d'avril au mois d'octobre 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril au mois d'octobre 2026 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737008.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Marche pour la dignité** » organisé par la Maison de soins palliatifs et centre de jour St-Raphaël ;
- Événement « **Fête nationale** » organisé par Vision Diversité ;
- Événement « **PatteParade d'Halloween** » organisé par l'Association du parc canin.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucune

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1266737008

CA26 16 0082

Édicter, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre l'avenue Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du mardi 19 mai au jeudi 24 septembre 2026 inclusivement. Cette fermeture comprend : le montage et le démontage des café-terrasses, prévus le vendredi 22 mai et le 21 septembre 2026. Le montage et le démontage des structures liées à la piétonnisation, montage du mardi 19 mai au vendredi 22 mai 2026 et démontage du lundi 21 septembre au jeudi 24 septembre 2026. La piétonnisation aura lieu du samedi 23 mai 2026 au dimanche 20 septembre 2026. La réouverture complète de l'avenue Bernard à la circulation est prévue à compter du vendredi 25 septembre 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737006 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre l'avenue Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du mardi 19 mai au jeudi 24 septembre 2026 inclusivement. Cette fermeture couvre la période de montage et de démontage des café-terrasses prévus le vendredi 22 mai et lundi 21 septembre 2026, une période de montage et de démontage des structures de l'avenue piétonnisée, le montage du mardi 19 mai au vendredi 22 mai 2026 et le démontage du lundi 21 au jeudi 24 septembre 2026. La réouverture complète de l'avenue Bernard à la circulation est prévue à compter du vendredi, 25 septembre 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1266737006

CA26 16 0083

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à convertir la voie partagée en piste cyclable unidirectionnelle sur le côté sud de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et de modifier les règles de stationnement sur le côté nord

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

40.18 1265069019

CA26 16 0084

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 1420, avenue Bernard et au 315, avenue Stuart

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 11 mars 2026, les demandes d'approbations de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* numéro AO-530 ;

ATTENDU les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265753004 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés aux :

520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

1420, avenue Bernard :

Avec les réserves suivantes :

- Maintenir une couleur pâle, comme celle de la pierre des linteaux, pour l'ensemble des portes et fenêtres de remplacement ;
- Restaurer les portes en bois existantes ou les remplacer par des portes en bois, tel que l'existante.

315, avenue Stuart :

Avec les réserves suivantes :

- Retirer la clôture du projet ;
- Choisir un style de porte de garage comparable à l'existant, comportant 6 sections verticales, chacune dotée d'une fenêtre dans la portion supérieure ;
- Ne pas procéder à l'ajout d'un nouveau muret.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1265753004

CA26 16 0085

Accorder la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1375, avenue Thérèse-Lavoie-Roux (campus MIL phase II), visant à autoriser l'absence de cases de stationnement pour automobiles à la phase II du campus MIL, alors que ledit règlement exige un minimum de 84 cases, dérogeant ainsi à l'alinéa 1 de l'article 12 du *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069)*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 17 mars 2026, la demande de dérogation mineure à l'article 4.3 du *Règlement de zonage (1177)* ;

ATTENDU QU'UN avis a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'AUCUNE intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation dans ce dossier ;

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement doit statuer sur ces demandes de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le 9 avril 2026 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266723001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER, pour la phase II du campus MIL, soit l'immeuble situé au 1375, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, la demande de dérogation mineure visant à autoriser une dérogation à l'alinéa 1 de l'article 12 du *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland* (06-069) afin de permettre qu'aucune case de stationnement pour automobile ne soit aménagée, contrairement aux 84 cases minimalement exigées pour la phase II du projet.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1266723001

CA26 16 0086

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) et du *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland* (06-069), une résolution visant l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1375, avenue Thérèse-Lavoie-Roux (campus MIL phase II)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance spéciale tenue le 17 mars 2026, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266723001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 1375, avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1266723001

CA26 16 0087

Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 19, avenue Glencoe relativement à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265753005 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 19, avenue Glencoe, visant une partie d'un escalier occupant 2.90 m² sur le domaine public tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Alain Soto Guzman, minute 1631, dossier M-22-3, datée du 2 mars 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1265753005

CA26 16 0088

Déposer au conseil d'arrondissement les comptes rendus des réunions du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenues les 09 septembre 2025, 07 octobre 2025 et 09 février 2026

DÉPOSER les comptes rendus des réunions du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenues les 09 septembre 2025, 07 octobre 2025 et 09 février 2026.

60.01 1265069006

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 15.

70.01

Caroline BRAUN
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2026.